

Écouter mais surtout entendre les parieurs

Vendredi 6 mars 2026 - N°552



par Georges de Certaines - Délégué Général des P.P

Il y a quelques semaines, au mois de janvier, le quotidien *Paris Turf* s'est livré à un exercice qui doit faire réfléchir : en 2015, Paris Turf avait organisé une consultation de 5000 parieurs puis regroupé et publié 85 propositions issues de cette consultation. Un peu plus de 10 ans après, le quotidien des courses s'est replongé dans ce dossier afin de faire le point sur l'application – ou non – de ces 85 propositions de l'époque.

Dans certains cas il y a eu des tests plus ou moins concluants. Quelques propositions auront abouti mais elles restent rares (la suppression du couplage automatique pour les partants d'une même écurie, la multiplication des grands écrans sur les hippodromes, la scénarisation des remises de prix, la réduction du nombre de coups de cravache...) Mais force est de constater que la majorité de ces idées exprimées par les clients de notre institution sont restées lettre morte. A tel point qu'on doit s'interroger sur la place du parieur dans notre écosystème et sur notre capacité à entendre leurs revendications.

Une place pour le parieur : un serpent de mer

Il y a bien longtemps que des voix qui s'expriment au nom des parieurs réclament que ces derniers puissent disposer d'une représentation dans les instances dirigeantes des courses, avec à chaque fois une fin de non-recevoir. De nombreux arguments viennent à l'appui de ces refus. Nos instances sont régies par des décrets et aucun ne prévoit un ou des sièges pour les parieurs. Même si un décret n'est pas facile à faire évoluer on pourrait imaginer le demander. Pour autant comment désigner un (ou des) représentant des parieurs. Il existe bien une association tout à fait estimable et dont les responsables sont des interlocuteurs dignes de foi mais leur représentativité est invérifiable en l'absence d'élection. Élections très compliquées à organiser puisque la qualité de parieur est invérifiable, anonyme, libre. On peut vérifier qui est propriétaire, éleveur, entraîneur ou jockey et tenir une liste d'électeurs. C'est impossible dans le cas des parieurs ou plus largement des turfistes. D'ailleurs, à bien y regarder, les conseils d'administration de Danone, de Peugeot ou de L'Oréal n'intègrent pas – es qualité – des représentants des consommateurs.

Ce n'est évidemment pas une raison pour ne pas mettre en place des mécanismes de concertation et de consultations des clients et pour ce qui nous concerne, des parieurs. J'imagine que c'est parfois le cas au PMU qui met en place des panels de joueurs avant de créer ou de faire évoluer un pari. J'ai lu que

récemment les animateurs de l'Association Nationale des Turfistes avaient été reçu par le nouveau directeur général du PMU, Cyrille Giraudat qui est décrit comme un homme d'ouverture. Mais les parieurs ne sont pas – ou peu – intégrés dans les processus de consultations au sein des sociétés-mères. C'est dommage.

Il existait autrefois une commission « parieurs » à France Galop, alors présidée par notre administrateur et à l'époque président des PP, Hubert Tassin. Elle permettait un lien direct entre la société-mère et ses clients turfistes. Elle permettait aussi de nourrir les réflexions de ceux qui représentent le Galop au sein du Conseil du PMU. A son arrivée à la présidence de France Galop, Guillaume de Saint Seine a créé de nombreuses commissions dont on peine, pour la plupart d'entre elles, à mesurer les contributions. Une commission parieurs aurait eu toute sa place. Peut-être d'ailleurs n'est-il pas trop tard.

Une boîte à idées pour le PMU

Je me suis souvent demandé combien de membres du Comité (et du Conseil d'Administration) de France Galop étaient des parieurs même occasionnels ? Combien avaient un compte ouvert au PMU ? Nos dirigeants sont amenés à avoir un avis sur la gamme de paris, sur la stratégie du GIE PMU, sur son avenir. Connaître ses produits n'aurait rien d'incongru. Mais en tous cas, pouvoir s'appuyer sur les revendications exprimées par les turfistes permettrait d'alimenter une boîte à idées bien utile pour le PMU. Or, pour en revenir au sujet de notre *Grain de Sel* de cette semaine, bien peu de propositions ont eu un avenir concret et tangible.

Certaines ont été certes testées, mais tellement timidement (uniquement sur internet) qu'elles étaient

vouées à l'échec. Les parieurs suggèreraient par exemple d'enregistrer des paris sur les jockeys, les drivers et les entraîneurs. La *Question du Jour* lancée en janvier 2022 répondait un peu à cette demande. Mais lancée timidement uniquement sur *pmu.fr*, ce pari ne put trouver une clientèle suffisante et fut stoppé dans l'indifférence la plus totale en juillet 2025. Dans le même esprit, les parieurs demandaient la création d'un jeu combinant un événement sportif et une course hippique. Le jeu « *turfoot* » vit le jour en 2017, toujours limité au site *pmu.fr*... avec la même conclusion en 2019 ! Personne ne s'en souvient. Troisième exemple, avec la demande exprimée par les parieurs d'un jeu vertical qui pris le nom de *Big 5*, proposé sans enthousiasme le week-end et uniquement en ligne. Une formule qui pourtant fonctionne bien dans d'autres pays.

Bien d'autres propositions pourraient encore être évoquées, comme le *live-betting*, récemment autorisé par l'État, comme la réforme (loupée) du Quinté, ou la possibilité de parier à côtes fixes, proposition de longue date de l'Association PP et qui pourrait, si on en croit une récente interview de Guillaume de Saint Seine, être enfin instruite. Le pari est définitivement un marché d'offre, pourquoi ne peut-on pas parier sur : un jockey ? un propriétaire ? un entraîneur ? un éleveur ? faire de l'ante post ?

Issu du monde de l'assurance, je me permets un parallèle. En effet, l'une des richesses de ce métier est la récurrence. Pourquoi le PMU ne la crée pas ? En effet un parieur devrait pouvoir programmer son application pour que tel cheval ou tel acteur des courses soit joué automatiquement. Ce serait des volumes d'enjeux complémentaires et peu coûteux en développement informatique.

Des propositions pour nos hippodromes.

Les hippodromes sont des vitrines qui ont pour vocation d'entretenir le feu sacré des parieurs. C'est donc logiquement qu'un certain nombre des 85 propositions concernent l'accueil sur les hippodromes. Et il faut souligner les incontestables efforts – souvent couronnés de succès – mis en place sur les hippodromes vis-à-vis du public.

D'Auteuil à Craon, du Lion d'Angers à Toulouse, de Clairefontaine à Pau... nombre d'initiatives ont été réalisées pour se mettre au diapason des nouvelles normes de confort et de visibilité du spectacle à l'instar d'autres loisirs qui sont à l'évidence nos concurrents. Et on ne peut qu'encourager les animateurs des hippodromes à se replonger dans les 85 propositions développées par *Paris Turf* en janvier dernier pour redécouvrir les revendications des turfistes en matière de restauration, de modernisation des guichets de jeux, d'amélioration des infrastructures d'accès aux hippodromes. En lisant cette dernière suggestion, peut-être que France Galop pourrait revenir en arrière sur la décision de fermer les portes d'accès situées juste devant le métro de la Porte d'Auteuil, obligeant les fidèles turfistes qui viennent sur la Butte Mortemart à patauger dans un chemin boueux, et même très boueux, j'en ai fait personnellement l'expérience.

A l'heure où on peine à réactiver des leviers de croissance pourtant indispensables, il faut multiplier les consultations, rechercher tout ce qui peut contribuer au rebond de notre écosystème. Mieux entendre, mieux écouter les turfistes est nécessaire.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr